Caritas
Archidiocèse de Rabat

CODE DE DÉONTOLOGIE
DE LA CARITAS DIOCÉSAINE DE RABAT

www.caritas.ma
+212 5 37 72 79 98
caritas.rabat@caritas.ma
Caritas Diocésaine de Rabat
13, avenue Al Alouiyine,
Quartier Hassan - B.P. 413
R.P. 10001 - Rabat - Maroc

En cohérence avec nos valeurs
CODE DEONTOLOGIE DE LA CARITAS DIOCESAINE DE RABAT
En suivant le code de déontologie de la Caritas Internationalis

Caritas est l'un des piliers de l'action sociale de l'Église catholique au service des personnes en situation de vulnérabilité. Caritas, inspirée par la foi, agit au nom de l'Eglise Catholique pour offrir de l'aide aux personnes en situation de fragilité, d'exclusion et de marginalisation.

En offrant ses services, Caritas ne fait pas de distinction entre les personnes en raison de leur religion, de leur culture, de leur appartenance ethnique, de leur orientation sexuelle ou de leur mode de pensée.

La Caritas diocésaine de Rabat (CDR), membre de l'entité Caritas Maroc, est un des piliers de l'action sociale de l'archidiocèse de Rabat. C'est un réseau formé par les différents Points d'intervention qui ont décidé de faire un chemin ensemble en suivant les principes et les normes de la famille Caritas.

Les Points d'intervention sont des entités locales autonomes réalisant une ou plusieurs actions sociales en direction de personnes en situation de vulnérabilité, membres du réseau de la Caritas diocésaine de Rabat et agissant en conformité avec les normes de celle-ci. Ce peut être un collectif de bénévoles, une Caritas paroissiale, une communauté religieuse ou une association marocaine.

Vision

Favoriser la dimension sociale de l'évangélisation en promouvant des acteurs ecclésiaux et sociaux qui, par leur témoignage et leur engagement, rendent le Royaume de Dieu présent dans le monde d'aujourd'hui.

Mission

Inspirée par l'Evangile et vivant une spiritualité de la rencontre, la Caritas Diocésaine de Rabat a pour mission promouvoir la dignité de chaque personne et le développement humain intégral de tous, en particulier des plus pauvres et des plus exclus.

Valeurs et principes

Toute vie humaine est sacrée depuis sa conception jusqu'à la mort naturelle. Faits à l'image et à la ressemblance de Dieu, tous les hommes et toutes les femmes sont créés avec une unique dignité.

La dignité et la nature sociale de la personne humaine sont la base et l'inspiration d'une vision morale de la société qui sera réalisée si nous vivons en harmonie avec les valeurs et les principes suivants :

Valeurs

1. La justice : en réponse à l'appel de la foi, nous nous efforçons de bâtir un ordre moral juste et des « relations justes » dans nos propres vies et nos organisations, les communautés au sein desquelles nous travaillons et l'ensemble de la Création de Dieu. Nous accompagnons, servons et plaidons la cause de ceux qui sont devenus pauvres et marginalisés, en les aidant à transformer les sociétés dans lesquelles ils vivent et les structures qui les maintiennent dans la pauvreté.

2. Le bien commun : la jouissance de la dignité humaine et de l'aptitude à grandir au sein d'une communauté est conditionnée par la manière dont est organisée notre société, sur les plans social, religieux, culturel, économique, écologique, juridique et politique. Nous travaillons au sein de la communion universelle de l'Eglise Catholique, et en lien avec d'autres traditions religieuses, les gouvernements, la société civile dans son ensemble et les autorités en général, en vue de protéger la dignité humaine, de permettre aux individus et à la société d'exercer leurs droits et responsabilités, et de promouvoir le bien commun.

3. **Le développement humain intégral :** nous concevons le développement comme basé sur une compréhension holistique de la personne humaine, dans le contexte et l'expérience de la famille et de la communauté élargie, intégrant un ensemble d'éléments spirituels, psychologiques, émotionnels, physiques, matériels et économiques. Où que nous travaillions, nous nous efforçons de développer la personne humaine dans son intégralité ainsi que l'ensemble de la communauté à laquelle elle appartient, et de transformer les systèmes sociaux injustes. Nous mettons en place dans notre travail des liens forts et cohérents entre les différentes composantes : les secours d'urgence, la réhabilitation et le développement.

4. **La compassion :** rassemblés en une même famille humaine, nous sommes profondément bouleversés par la souffrance des autres et avons le devoir moral de

reconnaître l'impératif humanitaire d'y répondre. Ce devoir est essentiel, tant en raison de notre identité d'organisation catholique qu'en raison de notre appartenance à la famille humaine.

5. **L'option préférentielle pour et avec les pauvres et les opprimés :** conformément à l'Evangile de Jésus, nous avons fait le choix d'accompagner les pauvres, les marginalisés et les opprimés. Nous sommes engagés dans le combat contre la pauvreté déshumanisante, qui arrache aux personnes leur dignité et leur humanité. Nous sommes guidés par les Saintes. Nous assumons la cause des pauvres comme la nôtre, nous mettant à leurs côtés. A ce stade, nous les accompagnons dans leurs besoins, et affrontons les injustices dont ils sont victimes.

6. Le respect : nous respectons les traditions religieuses, les cultures, les structures et les coutumes dans la mesure où elles mettent en valeur et soutiennent la dignité de la personne humaine.

7. La solidarité : nous travaillons solidairement avec les pauvres et les marginaux, atteignant ainsi les fruits de la paix, de la justice et du développement humain. La solidarité nous rassemble tous dans l'objectif commun de créer un monde où tous les êtres humains recevront la part qui leur est due en tant que fils et filles de Dieu.

Principes

1. Le partenariat : « *Un partenariat authentique signifie un engagement à long terme à l'égard d'objectifs convenus basés sur les valeurs partagées, les stratégies et l'information. Il se caractérise par un retour d'information fiable, une planification conjointe, l'accompagnement, la transparence et la responsabilité des deux parties, ainsi que par une ouverture sincère et une sensibilité à l'égard des besoins, des sentiments, des compétences, de l'expérience et de la sagesse d'autrui. Il se base sur le respect mutuel, la confiance et la bonne volonté. Un partenariat efficace engendre la solidarité entre les organisations membres, d'autres organisations partageant notre vision, et les communautés et les personnes avec qui nous travaillons*. »[1] « *Caritas Internationalis promeut la solidarité entre ses membres, sans diminuer l'autonomie*

[1] Caritas Internationalis, Principes Caritas sur le Partenariat : Un manuel de Caritas Internationalis pour la réflexion et l'action (Rome, 2003 http://www.caritas.org/fr/qui-sommes-nous/publications-et-rapports/, pdf, p.5.

qui leur est due, à travers des missions d'encouragement, de coordination, de représentation et de renforcement des capacités. »[2]

2. La subsidiarité : nous faisons en sorte que le pouvoir, les décisions et la responsabilité soient placés au plus bas niveau auquel ils peuvent proprement être exercés. Nous cherchons ainsi à tirer le meilleur parti des capacités et des ressources locales et à les renforcer. Les différents Points d'intervention sont un élément central de notre identité en tant que Caritas, et nous nous efforçons de promouvoir et de renforcer ces instances afin de leur permettre de parvenir à davantage d'autonomie et de responsabilité.

3. La participation : nous veillons à ce que les personnes que nous aidons soient impliquées dans l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre des projets que nous entreprenons en leur faveur, ainsi que dans les décisions qui y sont associées, depuis le l'évaluation des besoins jusqu'à leur achèvement. La participation est une expression de la dignité humaine et implique une responsabilité partagée de la communauté humaine.

4. L'autonomisation : nous aidons les personnes à développer et à réaliser tout leur potentiel, et à construire des relations basées sur le respect mutuel, afin de pouvoir contrôler et améliorer leur qualité de vie. A travers le développement humain intégral et l'autonomisation, nous favorisons l'émergence de communautés locales actives et dynamiques, dont les membres jouent un rôle significatif dans la société civile.

5. L'indépendance : en tant que membres Caritas, nous déterminons nos priorités opérationnelles et nos programmes, et ne permettons pas d'être utilisés comme des instruments au service d'intérêts économiques ou politiques, nationaux ou étrangers, en particulier lorsque ceux-ci ne sont pas conformes à l'enseignement de l'Eglise catholique.

6. La bonne gestion et la responsabilité : nous nous efforçons d'agir de manière responsable vis-à-vis de personnes que nous aidons, ceux et celles qui soutiennent notre travail et la société en général. Nous nous engageons également à gérer convenablement les ressources qui nous sont confiées.

7. L'égalité, l'universalité, l'impartialité et l'ouverture à tous les peuples : toutes les femmes, tous les hommes, les filles et les garçons ont été créés égaux et apportent

[2] Statuts de Caritas Internationalis, article 1.5

une unique contribution à notre monde, réalisant de manière collective ce qui est humain à part entière. Nous nous engageons à assurer la participation active et à égalité de tous, femmes et hommes, filles et garçons, dans notre travail. Nous aidons les personnes de manière impartiale, en particulier les plus pauvres et vulnérables, en fonction d'une évaluation objective de leur situation et des besoins exprimés, indépendamment de leur race, âge, sexe, capacité physique, ethnicité, croyance religieuse ou politique, bref sans aucune sorte de discrimination.

8. La protection : nous nous efforçons de garantir la sécurité de ceux et celles avec qui et pour qui nous travaillons, en particulier les mineurs.

9. Les économies locales : dans la mesure des possibilités, nous utilisons des ressources et des produits locaux afin de soutenir l'économie locale.

10. L'attention à la création et à l'impact environnemental : nous protégeons les personnes et la planète, en encourageant des relations justes avec l'ensemble de la création de Dieu, puisque la planète et toutes ses ressources ont été confiées à l'humanité. Agissant comme de véritables intendants de toute la création, nous prenons en compte l'environnement, qui est l'héritage des générations futures, dans la planification et la mise en œuvre de toutes nos actions.

11. La coordination : nous travaillons en étroite coordination avec les autorités locales, les églises, d'autres organisations religieuses, la société civile, d'autres membres des plateformes consacrées à l'urgence et au développement, et toutes les autres parties prenantes pertinentes.

12. Le plaidoyer : Nous plaidons, lors d'accompagnements dans les hôpitaux, les écoles, les structures étatiques et autres entités, en faveur et avec les personnes pauvres et marginalisées, pour témoigner de leur sort et combattre les causes sous-jacentes ou structurelles de la pauvreté et de l'injustice. Nous sommes des acteurs de changement et de transformation sociale en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme.

13. L'apprentissage et la formation du personnel : nous nous engageons à améliorer notre travail, ce que nous faisons et la manière dont nous le faisons, à travers une réflexion permanente, le renforcement des capacités, le suivi, l'évaluation, la gestion des connaissances et la planification stratégique. Nous investissons dans notre personnel afin de garantir qu'ils auront les compétences, l'expérience et la formation nécessaires pour atteindre leur plein potentiel et permettre ainsi à

Caritas d'atteindre ses objectifs et de faire la différence pour les pauvres, les marginalisés et les opprimés.

14. L'attention au personnel : nous garantissons des conditions de travail justes, dignes et durables à l'ensemble de notre personnel, et remplissons notre devoir de veiller à leur situation, en favorisant les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines et en respectant les lois relatives à l'emploi dans les juridictions correspondantes.